

Commune d'ERDRE-EN-ANJOU
Procès-Verbal - Séance du 22 février 2016

L'an deux mille seize le vingt-deux février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ERDRE-EN-ANJOU, dûment convoqué le treize février deux mille seize s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'étang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom	Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Pouv.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1				
BEGUIER Jean-Noël	1	1				
LECUIT Jean-Claude	1		1		1	Laure TOURANGIN
FERRE Jean-Pierre	1	1				
VAILLANT Jean-René	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1	1				
BLANCHAIS Hervé	1	1				
JUBEAU Vanessa	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
TOURANGIN Laure	1	1				
BREHIN Bernard	1	1				
TESSIER Noëlle	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
MEZIERE-FORTIN Marie	1	1				
CHAPRON Maurice	1	1				
COURTIN Hélène	1	1				
JUBEAU Patrick	1	1				
BEAUPERE Marie	1	1				
DUBRAY Guy	1	1				
DUPUIS Laurence	1	1				
AUGEREAU Tony	1		1		1	Jean Pierre FERRE
KUGLER Solaine	1			1		
BELLIARD Joseph	1	1				
CHENUUEL Annick	1	1				
CHEVAYE Yolande	1		1		1	Laurence DUPUIS
TROISPOILS Patrice	1	1				
PORCHER Philippe	1	1				
PETIT Vincent	1	1				
WEITZ Anne	1	1				
LECOMTE Roselyne	1		1		1	Nathalie MARY
PASSELANDE Françoise	1	1				
MERLET Véronique	1	1				
BERTHELOT Patrice	1	1				
VAILLANT Jean-Claude	1			1		

VAILLANT Damien	1	1					
GELINEAU Luc	1	1					
MARCHAND Karine	1	1					
LANNIER Patricia	1	1					
ROINARD Laurent	1				1		
MANCEAU Philippe	1		1			1	Antoine DILE
GUERIN Johnny	1		1			1	Hervé BLANCHAIS
GERARD Christophe	1	1					
FREULON Stéphane	1	1					
GUINEL Sandrine	1	1					
LEFEVRE Fabrice	1	1					
BOULAY Cathie	1				1		
PROHACZIK Angela	1				1		
DROCHON Sébastien	1	1					
VANDENBERGUE Nicolas	1	1					
LARDEUX Magali	1			1			
BERTRAND Nicolas	1	1					
BOURGET Isabelle	1	1					
RIOU Yamina	1	1					
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1		1			1	Nicolas VANDENBERGUE
DILE Antoine	1	1					
CONVENANT Prisca	1		1			1	Jennifer GODIVEAU
GODIVEAU Jennifer	1	1					
MARY Nathalie	1	1					
COUSIN Natacha	1		1			1	Vanessa JUBEAU
MOUSSEAU Arnaud	1	1					
LOUIRON Amélie	1		1			1	Hélène COURTIN
TOTAL	61	45	10	1	5	10	

20 h 30 – Ouverture de la séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Madame Nathalie MARY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du conseil municipal, il a été dénombré 45 conseillers présents, 10 procurations ont été recueillies ; il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016 à l'approbation du conseil municipal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Dépenses d'investissement
- Période d'ouverture de la piscine
- Dépôt de pains à Brain sur Longuenée

Proposition adoptée à l'unanimité.

1. DEMISSION CONSEILLERES MUNICIPALES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la démission de Mesdames Solaine KUGLER et Cathie BOULAY.

L'effectif légal du conseil municipal est porté à 59 conseillers municipaux.

2. DELIB 2016/44 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS – Constitution de la commission de mutualisation – Désignation du représentant d'Erdre-En-Anjou

Le schéma de mutualisation mis en place par la communauté de communes de la région du Lion d'Angers depuis le 1^{er} janvier 2016 nécessite la création d'une instance de régulation entre les parties prenantes pour assurer un bon fonctionnement. Cette instance de régulation correspond à la commission de mutualisation et aura comme rôle principal de piloter le schéma actuel et futur et de réguler les relations entre les « clients » et le « fournisseur ». La commission sera constituée de DIX membres soit CINQ représentants des « clients » désignés parmi les membres des conseils municipaux (de préférence non membre du conseil communautaire) et CINQ représentants du « fournisseur » désignés parmi les élus communautaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection du représentant de la commune d'Erdre-En-Anjou à la commission de mutualisation.

Déclaration des candidatures :

BRAIN SUR LONGUENEE	HERVE DUBOSCLARD
GENE	TONY AUGEREAU
LA POUZEZE	LAURE TOURANGIN
VERN D'ANJOU	VINCENT PETIT

1^{er} tour

Votants	55
Blancs	4
Suffrages exprimés	51
HERVE DUBOSCLARD	15
TONY AUGEREAU	7
LAURE TOURANGIN	12
VINCENT PETIT	17

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

2^{ème} tour

Votants	55
Blancs	3
Suffrages exprimés	52

HERVE DUBOSCLARD	18
TONY AUGEREAU	2
LAURE TOURANGIN	10
VINCENT PETIT	22

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour
Madame Laure Tourangin se retire.

3ème tour

Votants	55
Blancs	1
Suffrages exprimés	54
HERVE DUBOSCLARD	31
TONY AUGEREAU	1
VINCENT PETIT	22

Monsieur Hervé DUBOSCLARD ayant obtenu la majorité est ELU pour représenter la commune d'Erdre-En-Anjou à la commission de mutualisation.

3. DELIB 2016/45 – Désignation des correspondants : Défense et Sécurité Civile

Vu le courrier du ministère de la défense,
Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, désigne les correspondants

DEFENSE et SECURITE CIVILE

BRAIN SUR LONGUENEE
GENE
LA POUZE
VERN D'ANJOU

TODESCHINI Laurent
AUGEREAU Tony
JUBEAU Patrick
LEFEVRE Fabrice

4. DELIB 2016/46 – Désignation des représentants aux conseils des écoles publiques des communes déléguées

Vu l'article D 411-1 du code de l'éducation,
Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, désigne les représentants du conseil municipal aux conseils des écoles publiques des communes déléguées de Brain sur Longuenée, Gené, La Pouëze et Vern d'Anjou

Commune	NOM – Prénom	Fonction	NOM - Prénom	Fonction
BRAIN SUR LONGUENEE	DUBRAY Guy	Adjoint	PASSELANDE Françoise	Conseillère municipale
GENE	FERRE Jean-Pierre	Maire	BOUE Marie-Josèphe	Adjointe
LA POUZE	LECUTT Jean-Claude	Maire	BOURGET Isabelle	Conseillère municipale
VERN D'ANJOU	BEGUIER Jean-Noël	Maire	BEAUPERE Marie	Adjointe

5. DELIB 2016/47 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – Proposition de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants

Vu l'article 1650 du Code Général des impôts définissant les modalités d'institution de la commission communale des impôts directs,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCL/2015-105 créant la commune nouvelle d'Erdre-En-Anjou.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir la liste composée de 16 membres titulaires, 16 membres suppléants parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour constituer la commission communale des impôts directs de la commune d'Erdre-En-Anjou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la liste des 16 membres titulaires et 16 membres suppléants.

6. DEMANDES DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

DELIB 2016/48.1 - Commune déléguée de BRAIN SUR LONGUENEE Restructuration du restaurant scolaire et de la salle des fêtes

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu la circulaire préfectorale précisant les secteurs d'intervention définis par la commission des élus, les modalités de transmission et d'instruction des dossiers de demande de subvention,

Hervé DUBOSCLARD, Maire délégué de Brain sur Longuenée présente le projet de travaux de la salle du restaurant scolaire et de la salle des fêtes comprenant :

- Les travaux d'accessibilité dont la dépense prévisionnelle s'élève à 89 250 € HT soit 107 100 € TTC
- Les travaux de restructuration du restaurant scolaire et de la salle des fêtes dont la dépense prévisionnelle s'élève à 208 250 € HT soit 249 900 € TTC.

Ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL).

Il présente le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Recettes prévisionnelles	
1 ^{ère} tranche travaux accessibilité	75 000,00 €	90 000,00 €	Subvention au titre de la DETR* 45%	40 162,50 €
Honoraires divers : Architecte, Bureau de Contrôle, Coordination SPS	10 500,00 €	12 600,00 €	Subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 37,27%	27 948,82 €
Dépenses imprévus 5% (travaux)	3 750,00 €	4 500,00 €	FCTVA 16.404%	17 568,68 €
TOTAL	89 250,00 €	107 100,00 €	Autofinancement 20%	21 420,00 €
				107 100,00 €
Dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Recettes prévisionnelles	
2 ^{ème} tranche travaux restructuration restaurant et salle des fêtes	175 000,00 €	210 000,00 €	Subvention au titre de la DETR* 35%	72 887,50 €
Honoraires divers : Architecte, Bureau de Contrôle, Coordination SPS	24 500,00 €	29 400,00 €	Subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement 35% (travaux)	61 250,00 €
Dépenses imprévus 5% (travaux)	8 750,00 €	10 500,00 €	FCTVA 16.404%	40 993,60 €
TOTAL	208 250,00 €	249 900,00 €	Emprunt	24 788,90 €
			Autofinancement 20%	49 980,00 €
				249 900,00 €

*DETR (Dotation d'Equipement des territoires Ruraux)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de restructuration du restaurant scolaire et de la salle des fêtes de la commune déléguée de Brain Sur Longuenée.
- d'adopter le plan de financement présenté.
- de solliciter une subvention au titre de la
 - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
 - dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL).

DELIB 2016/48.2 - Commune d'ERDRE-EN-ANJOU **Aménagement de la mairie de la commune d'Erdre-En-Anjou.**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu la circulaire préfectorale précisant les secteurs d'intervention définis par la commission des élus, les modalités de transmission et d'instruction des dossiers de demande de subvention,

Hélène Courtin, adjointe au patrimoine de la commune déléguée de Vern d'Anjou présente le projet d'aménagement de la mairie de Vern d'Anjou siège de la commune nouvelle d'Erdre-En-Anjou.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 73 700 € HT soit 88 440 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Elle présente le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Montant estimatif des travaux	60 000.00 €	Subvention demandée au titre de la DETR 35%	25 795.00 €
Honoraires Architecte	5 400.00 €	F.C.T.V.A.	14 507.70 €
Divers dépenses (Bureau de contrôle, Coordinateur S.P.S., frais de reprographie, diagnostics...)	5 300.00 €	Autofinancement	48 137.30 €
Travaux imprévus	3 000.00 €		
HT	73 700.00 €		
T.V.A. 20%	14 740.00 €		
T.T.C.	88 440.00 €		88 440.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet d'aménagement de la mairie d'Erdre-En-Anjou.
- d'adopter le plan de financement présenté.
- de solliciter une subvention au titre de la
 - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

DELIB 2016/48.3 – Commune déléguée de LA POUËZE

Restructuration du restaurant municipal

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu la circulaire préfectorale précisant les secteurs d'intervention définis par la commission des élus, les modalités de transmission et d'instruction des dossiers de demande de subvention, Hervé Blanchais, adjoint au patrimoine de la commune déléguée de la Pouëze présente le projet de restructuration du restaurant municipal.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 330 900 € HT soit 397 080 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL).

Il présente le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais de publication	1 500.00	Subvention NCR 26 %	78 092.00
Marché d'ingénierie	25 000.00	Complément action CCOA 3.5 %	10 257.00
Honoraires (SPS, coordination, diagnostic)	4 400.00	Subvention demandée au titre de la DETR 33 %	99 000.00
Estimation des travaux	300 000.00	Subvention demandée au titre du Soutien à l'investissement local 25 %	82 725.00
		Autofinancement 20 % HT	72 726.00
		Emprunt	
		FCTVA 16.404 % sur TTC	54 280.00
HT	330 900.00		
TVA 20 %	66 180.00		
TTC	397 080.00		397 080.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de restructuration du restaurant municipal de la commune déléguée de la Pouëze.
- d'adopter le plan de financement présenté.
- de solliciter une subvention au titre de la
 - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
 - dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL).

DELIB 2016/48.4 – Commune déléguée de VERN D'ANJOU
Mise en accessibilité de la piscine « les Dauphins Vernois »

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu la circulaire préfectorale précisant les secteurs d'intervention définis par la commission des élus et les modalités de transmission et d'instruction des dossiers de demande de subvention,

Hélène Courtin, adjointe au patrimoine de la commune déléguée de Vern d'Anjou présente le projet de mise en accessibilité de la piscine « les Dauphins Vernois ».

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 146 240 € HT soit 175 488 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL).

Elle présente le plan de financement :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Montant estimatif HT des travaux	120 000.00 €	Subvention demandée au titre de la DETR 45%	65 808.00€
Honoraires Architecte	10 140.00 €	Subvention demandée au titre du Soutien à l'investissement local 30%	43 872.00 €
Divers dépenses (Bureau de contrôle, Coordinateur S.P.S., frais de reprographie, diagnostics, ...)	10 100.00 €	FCTVA	28 787.05 €
Travaux imprévus	6 000.00 €	Autofinancement	37 020.95 €
Total HT	146 240.00€		
T.V.A. 20%	29 248.00€		
Total T.T.C.	175 488.00€		175 488.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet des travaux de mise en accessibilité de la piscine « les Dauphins Vernois »
- d'adopter le plan de financement présenté.
- de solliciter une subvention au titre de la
 - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
 - dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL).

7. DELIB 2016/49 – URBANISME – Plan Local d’Urbanisme intercommunal d’Angers Loire Métropole

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la note de synthèse concernant l’élaboration du plan local d’urbanisme intercommunal d’Angers Loire Métropole émet, à la majorité (44 pour - 11 abstentions) un avis favorable.

8. DOSSIERS DES COMMUNES DELEGUEES

8.1 – Brain sur Longuenée

Engagement de dépense d’investissement - Remplacement du copieur de l’école de Brain sur Longuenée pour un montant de 1490 € HT – 1788 € TTC.

8.2 – DELIB 2016/50 - Gené - Choix du maître d’œuvre pour la mise en accessibilité de la salle communale

Monsieur Jean Pierre FERRE, maire délégué de Gené précise que le diagnostic d’accessibilité d’EGIS, réalisé en septembre 2015, préconise de réaliser certains travaux afin de rendre la salle accessible (la réalisation d’une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite avec un cheminement adapté jusqu’à l’entrée, l’aménagement d’une rampe intérieure, l’aménagement des sorties de secours, l’aménagement des sanitaires...).

Pour réaliser l’étude de faisabilité et présenter une estimation des travaux, deux maîtres d’œuvre ont été consultés.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Madame Sandrine POUGET, architecte à Angers – montant des honoraires 4 000 € HT – 4 800 € TTC

8.3 – Vern d’Anjou

8.3.1 – DELIB 2016/51 - Maison Communale des Services Publics

Validation des avenants – Autorisation de signature

La Maison Communale des Services Publics, précédemment destinée à l’habitat, est mise à disposition pour

- L’Accueil des enfants maternelles (école Ste Marie) (rdc)
- L’Association de jumelage (r.d.c.)
- L’Ecole Privée (catéchèse) (r.d.c.)
- Les Réunions d’association (r.d.c.)
- La Paroisse (étage)
- La Poste (pause méridienne) (étage)
- Le Maître nageur sauveteur (de mai à fin août) (étage)

Le conseil municipal de Vern d’Anjou a décidé de restructurer une partie du rez-de-chaussée pour le rendre accessible au public. Les travaux sont engagés depuis fin décembre.

Hélène Courtin, adjointe au patrimoine présente les travaux supplémentaires :

Désignation Lots	Attributaires	Marché initial		Travaux supplémentaires	
		HT	TTC	TTC	%
Lot 1 GROS ŒUVRE	C.T.A. - VERN	9 726.41	11 671.69	775.07	6.64 %
Lot 2 MENUISERIES EXTERIEURES	HAGANE - VERN	11 282.25	13 538.70	0	0.00%
Lot 3 PLATRERIE	VINCONNEAU - MARANS	4 800.30	5 760.36	710.40	12.33%
Lot 4 MENUISERIES INTERIEURES	TELLIER - LE LION	2 878.00	3 453.60	720.84	20.87%
Lot 5 SOLS SCELLES	C.T.A. - VERN	2 063.22	2 475.86	0	0.00%
Lot 6 PEINTURE SOL COLLE	DENEUX - SEGRE	8 488.96	10 186.75	2181.94	21.42%
Lot 7 ELECTRICITE	LORINQUER - St SYLVAIN	6 622.14	7 946.57	1772.69	22.31%
Lot 8 PLOMBERIE	LOISEAU - VERN	4 793.97	5 752.76	0	0.00%
TOTAL		50 655.25	60 786.30	6 160.94	9.08 %

Elle propose au conseil municipal de valider les avenants au marché initial. La commission d'appel d'offres réunie le 5 février 2016 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide les avenants aux travaux de la Maison Communale des Services Publics
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants,
- décide d'engager la dépense avant le vote du budget.

8.3.2 - DELIB 2016/52 - Travaux de voiries – Choix de la maîtrise d'œuvre

Dominique Ménard, adjoint présente les dossiers de voirie étudiés par le conseil municipal de Vern d'Anjou au cours de l'année 2015. Une consultation a été lancée le 14 décembre 2015 pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie suivants :

- réfection de l'entrée et de l'accès à la zone de loisirs de la Brundelaie
- réfection du chemin de la Garelaie
- réfection du trottoir du côté pair de la rue des mimosas
- création d'un parking entre l'école et le pôle santé social

Deux maîtres d'œuvre ont été consultés. Le conseil communal de Vern d'Anjou lors de sa séance du 9 février 2016 propose de retenir AIR&GEO - montant des honoraires : 5 100 € HT soit 6 120 € TTC.

Des remarques sont formulées quant à l'engagement de dépenses avant l'examen du budget.

Dominique Ménard propose de retenir AIR&GEO. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (45 pour - 10 abstentions) décide de retenir AIR&GEO, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et décide d'engager la dépense avant le vote du budget.

8.3.3 - DELIB 2016/53 - Demande de garantie d'emprunt de PODELIHA

Dans le cadre de la restructuration de 8 logements - 2 rue Pasteur à Vern d'Anjou, PODELIHA sollicite la commune pour garantir les prêts :

Type de prêts	PAM	ECO-PRET
Montant	50 000 €	72 000 €
Taux	Livret A + 0.60 %	Livret A - 0.25 %
Durée	15 ans	15 ans

Le conseil communal de Vern d'Anjou propose de garantir à hauteur de 25 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de garantir les prêts à hauteur de 25%.

8.3.4 - Assainissement

8.3.4.1 - DELIB 2016/53 - Extension du réseau d'assainissement et création d'un cheminement piéton

Monsieur le Maire de Vern d'Anjou informe le conseil municipal que le propriétaire du Pont de Terre sollicite la commune pour raccorder son immeuble et viabiliser une parcelle située en zone constructible au réseau collectif des eaux usées.

Le maître d'œuvre mandaté par la commune a réalisé l'étude technique ; l'estimation prévisionnelle des travaux d'extension du réseau collectif s'élève à 21 300 € HT.

Pour sécuriser l'accès à cette propriété, située en agglomération, il est prévu de réaliser un cheminement piéton. Montant prévisionnel des travaux 26 400 € HT.

Le conseil communal de Vern d'Anjou a émis un avis favorable à ces travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, (37 pour - 18 abstentions) valide ces travaux.

8.3.4.2 - Branchement particulier

Le propriétaire de l'immeuble situé 22 rue Henri Dunant à Vern d'Anjou sollicite le raccordement au réseau collectif d'eaux usées pour viabiliser une parcelle.

Après avoir consulté deux entreprises, le conseil communal propose de retenir l'entreprise CTA de Vern d'Anjou pour un coût de 4 566.80 € HT.

Le propriétaire s'est engagé à verser le montant des travaux à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise CTA de Vern d'Anjou - montant de la dépense 4 566.80€ HT.

8.3.5 - ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire présente les dépenses d'investissement concernées :

~~~**BUDGET COMMUNAL**~~~

| Compte | Désignation                                            | Tiers                 | Montant TTC |
|--------|--------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|
| 2135   | Maîtrise d'œuvre travaux accessibilité salle communale | Sandrine POUGET       | 4 800.00    |
| 2152   | Travaux de voiries                                     | Air et Géo            | 6 120.00    |
| 21538  | Passage caméra EP                                      | Technilab             | 816.00      |
| 21538  | Création réseau EP                                     | L'Aviréenne           | 1 525.92    |
| 2183   | Achat copieur                                          | TOUILLER              | 1 788.00    |
| 2183   | Ordinateur mairie                                      | Ambiance informatique | 1543.90     |
| 2183   | Destructeur papier                                     | MCM Majuscules        | 1245.66     |
| 2188   | Machine à laver/sèche-linge                            | Pulsat/MOREAU         | 1099.98     |

~~~**BUDGET ASSAINISSEMENT**~~~

| Compte | Désignation | Tiers | Montant TTC |
|--------|-------------------------|------------|-------------|
| 2158 | Relevé topographique | Air et Géo | 780.00 |
| 2158 | Travaux sur réseau E.U. | CTA | 5 480.16 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide d'engager les dépenses d'investissement et autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater ces dépenses.

9/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

o Piscine « les Dauphins Vernois »

Vanessa Jubeau, adjointe propose au conseil municipal de fixer la période d'ouverture de la piscine « les Dauphins Vernois » pour la saison estivale 2016 :

- Date d'ouverture : samedi 14 mai 2016
- Date de fermeture : dimanche 31 août 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la période d'ouverture 2016.

○ **Commune déléguée de Brain sur Longuenée**
- Fixation des tarifs du pain et des viennoiseries

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Brain sur Longuenée expose au conseil municipal que le dépôt de pains de la commune qui était tenu par un commerçant indépendant est fermé et propose que la commune, en attendant la reprise du commerce, prenne en charge la vente du pain et des viennoiseries afin d'assurer la continuité du service à la population.

Préalablement à la mise en place de ce dépôt, la création d'une régie est nécessaire ; Monsieur le Maire d'Erdre-En-Anjou précise que selon les délégations qui lui ont été conférées par délibération du conseil municipal du 28 décembre 2015, l'acte constitutif de la régie de recettes « Dépôt de pains » est effectif depuis le 19 février 2016.

Il convient de fixer les tarifs de vente du pain et des viennoiseries, Monsieur le Maire de Brain sur Longuenée propose les tarifs suivants :

| | |
|-----------------------|--------|
| ½ Baguette | 0.50 € |
| Baguette | 0.95 € |
| Pain | 1.20 € |
| Baguette tradition | 1.10 € |
| Baguette membrollaise | 1.10 € |
| Baguette céréales | 1.10 € |
| Campagne | 1.10 € |
| Grosse Boule coupée | 1.35 € |
| Petite Boule coupée | 1.10 € |
| Gros Pain noir | 2.10 € |
| Croissant | 0.90 € |
| Pain chocolat | 0.95 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de pains et viennoiseries à compter du 23 février 2016 comme suit :

| | |
|-----------------------|--------|
| ½ Baguette | 0.50 € |
| Baguette | 0.95 € |
| Pain | 1.20 € |
| Baguette tradition | 1.10 € |
| Baguette membrollaise | 1.10 € |
| Baguette céréales | 1.10 € |
| Campagne | 1.10 € |
| Grosse Boule coupée | 1.35 € |
| Petite Boule coupée | 1.10 € |
| Gros Pain noir | 2.10 € |
| Croissant | 0.90 € |
| Pain chocolat | 0.95 € |

La recette sera inscrite au budget communal.

Prochaine séance du conseil municipal : LUNDI 7 MARS 2016 à 20 h 30

Le Maire – Laurent TODESCHINI



